

A quoi sert la taxe d'apprentissage ?

Elle permet de financer des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel et de l'apprentissage. Il concerne tous les secteurs d'activités et vise des jeunes de tous niveaux d'enseignement, du CAP à BAC + 5.

Un impôt dont je choisis le bénéficiaire !

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont l'entreprise peut choisir le bénéficiaire ; L'entreprise désigne l'établissement scolaire de son choix, sous réserve que celui-ci soit habilité par la Préfecture de Région.

La CCI du Var est collecteur de taxe d'Apprentissage. Quel est son rôle ?

- la CCI du Var simplifie les formalités des entreprises
- elle offre un appui personnalisé au calcul et à la répartition de la taxe des entreprises
- elle s'engage à respecter strictement le choix de l'entreprise

Quels sont les avantages pour l'entreprise ?

- garantie du respect de la réglementation en vigueur
- gain de temps
- sécurité fiscale
- transparence dans le versement aux écoles